



risque pour abandon de poste

Par **olivier2c**, le **23/10/2012** à **09:44**

Bonjour

Je me poser une question avec une collegue nous voulons partir de notre entreprise mais nous ne savons pas ce que lon risque si on abandonne notre poste.

Quel sanction ? (licenciement ou abandon egale demission)
(Licenciement pour faute grave ou pas)

Y a til.un delai pour que le patron applique la sanction ?
Y aura til un preavis a faire aussi ??

Merci d'avance pour vos reponse et excusez les fautes d'orthographe

Par **janus2fr**, le **23/10/2012** à **10:08**

Bonjour,

S'il y a licenciement, ce sera probablement pour faute grave.

Mais rien n'oblige l'employeur à licencier un salarié en abandon de poste. Il peut garder le salarié dans ses effectifs aussi longtemps qu'il le souhaite. Sa seule obligation, l'émission chaque mois de feuille de paie à 0€.

Pendant ce temps, le salarié ne peut ni reprendre un autre emploi, ni toucher le chômage puisque toujours sous contrat.